



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Délégations

---

### Réunion du Lundi 10 Octobre 2022

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

---

**M. BESSON Bernard**

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolluneosoleil@gmail.com

**M. BRAJON Daniel**

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

### INDISPONIBILITES

---

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités pour la saison au service compétitions : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr).

### RAPPORTS 2022/2023

---

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « Portail des officiels ») pour toutes les compétitions.

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

---

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 2h00 avant le match (N3 et Coupe de France jusqu'au 6<sup>ème</sup> tour) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

**SAISIE BUTEURS N3** : La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire.

### **BRASSARD EDUCATEUR** :

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc**. Les délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

## **6<sup>ème</sup> TOUR COUPE DE FRANCE 2022/2023** :

---

Heure d'arrivée des Délégués : 2 heures avant la rencontre pour vérifier les préconisations « Sécurité » et la mise en charge de la FMI.

Les Délégués doivent s'assurer de la transmission du résultat, dès la signature et de la clôture de la FMI. En cas d'anomalie, les Délégués prendront contact avec la permanence : **Pierre LONGERE : 06-26-05-04-89**.

**Le port des équipements fournis par la FFF est OBLIGATOIRE. A renseigner sur le rapport.**  
Jusqu'au 6<sup>ème</sup> tour inclus : pas de feuille de recette.

## **COURRIERS RECUS** :

---

AS Saint Priest – Noté

- GFA Rumilly Vallières : demande de Délégué en U18 (à transmettre 15 jours avant la rencontre).
- M. AARAB : Rapport N3 – Noté.
- Club de Cranves-Sales : demande de Délégué – Noté.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance